

Procès-Verbal de Conseil Municipal Du Mercredi 27 mars 2024

Nombre de membres afférents : 13	Nombre de présents : 11	Nombre de votants : 11
----------------------------------	-------------------------	------------------------

L'an 2024, le vingt-sept du mois de mars à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Farges-en-Septaine dûment convoqué, s'est réuni en la Salle des Conseils à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Alain JAUBERT. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux par voie électronique le 20 mars 2024. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le 20 mars 2024.

Présents : Alain JAUBERT, Martine GOUDIN, Mickaël ALLEGAERT, Cécile GILBERT, Frédérique LHERON, Sandrine COSSART, Hervé POLICARD, Sophie LAVRAT, Nicolas LECOMTE, Liliane COQUIL, Justine LEFEBVRE.

Absents excusés : Pierrick DANGERS

Absents : David BONVOT.

Secrétaire de séance : Liliane COQUIL.

Séance ouverte à 20h15

L'ordre du jour sera le suivant :

- Nomination d'un Secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal du 07 février 2024,
- Vote des taux d'imposition 2024,
- Subventions aux Associations,
- Participation au FSL 2024,
- Budget Primitif 2024 BOULANGERIE,
- BA 702 Georges Madon _ Modification du plan de servitudes
- Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent auprès de la CDC La Septaine,
- Demande de renouvellement de l'agrément Service Civique,
- Questions diverses.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 07 février 2024.

N°10.2024 > Vote des TAUX des TAXES DIRECTES LOCALES 2024

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux votés en 2023 comme suit :

- Taxe d'habitation : 7,21 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 31,54 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 22,98 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire et DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme précisé ci-dessus,

N°11.2024 > Subventions aux Associations

Le Conseil Municipal décide d'attribuer, à l'unanimité et au titre de l'année 2024, une subvention aux associations suivantes :

Amicale des Sapeurs-Pompiers _ Avord-Farges	300 €
ADMR	150 €
ASSAD (Soins infirmiers)	50 €
ECOM (Course cycliste)	100 €
Coopérative scolaire	500 €
HUMENSIA (Anciennement FACILAVIE)	150 €
École des Jeunes Sapeurs-Pompiers _ Les Aix-Rians	100 €
Les JA _ Jeunes Agriculteurs du Canton	300 €
TOTAL	1 650 €

N°12.2024 > Participation au Fond de Solidarité Logement _ Année 2024

Monsieur le Maire, expose le fondement du Fonds de Solidarité pour le logement. La commune contribue dans le cadre d'une convention pluriannuelle, au financement du Fonds de Solidarité Logement (FSL), qui regroupe les aides au logement, à l'énergie, à l'eau et au téléphone en faveur des personnes défavorisées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de consacrer 200€ à ce dispositif pour l'année 2024.

N°13.2024 > Budget Primitif BOULANGERIE _ Année 2024

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de budget primitif 2024 qui se présente en équilibre comme suit :

- Dépenses et recettes d'exploitation : 35 199,86 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 13 132,40 €

Le Conseil Municipal après en avoir DELIBERE A L'UNANIMITE,

APPROUVE le Budget Primitif 2024 _ BOULANGERIE arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

N°14.2024 > Modification du plan des servitudes de la BA 702

Après exposé le plan faisant apparaître les nouvelles servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de la BA 702,

L'ensemble du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable pour ce nouveau plan.

**N°15.2024 > Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un Adjoint Administratif de la Commune
Pour 2 heures hebdomadaires à la Bibliothèque municipale**

Monsieur le Maire expose que la convention entre la Commune et la Communauté de Communes de La Septaine, de mise à disposition de Madame SANDRINE THIBAUT née PLANCHON, Adjoint Administratif de la Commune à 17/35^{ème}, pour 2 heures hebdomadaires à la fonction de Gestionnaire de la Bibliothèque de Farges-en-Septaine, a pris fin.

Monsieur le Maire propose son renouvellement pour une durée de trois années.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a l'unanimité :

- Autorise le renouvellement de la convention de mise à disposition de l'agent cité, du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2026.
- Autorise Monsieur le Maire, ALAIN JAUBERT à signer le renouvellement de la convention de mise à disposition entre la Commune et la Communauté de Communes de La Septaine.

N°16.2024 > Renouvellement de l'agrément Service Civique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le Service Civique

Vu le Décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 et l'instruction de ASC-2010-01 du 24 juin 2010 relatifs au Service Civique.

Le Conseil Municipal après en avoir DELIBERE :

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter le renouvellement d'agrément de 3 ans auprès de l'agence du Service Civique.
- Autorise Monsieur le Maire à accueillir des jeunes en service civique volontaire au sein de la collectivité pour des engagements de 6 à 12 mois, en leur assurant un tutorat ainsi qu'une formation civique et citoyenne, dans le domaine de l'environnement et l'espace vert, et à signer les contrats d'engagement de service civique.
- Autorise Monsieur le Maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une indemnité complémentaire forfaitaire mensuelle (*Montant prévu par l'article R121-25 du code du service national ; 7,43% de l'indice brut 244, soit depuis le 1^{er} janvier 2024 : 114,85 €*).
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte administratif, juridique et financier liés à ce dossier.

Questions diverses

Travaux RUE DES LILAS. L'appel d'offre pour les futurs travaux d'aménagement de la rue des LILAS, s'est clôturé le 23 février 2024 et l'ouverture des plis a eu lieu le lundi 11 mars 2024. Nous avons eu une agréable surprise en ouvrant celles-ci, qui sont presque 25 % en dessous de l'estimation de notre maître d'œuvre, ce qui va permettre de valider l'option posée sur l'aménagement des abords de l'église. Des questions ont été posées aux différentes entreprises pour affiner leurs offres.

École de Farges-en-Septaine. Une marche est organisée le Vendredi 12 avril 2024, entre l'école et la mairie pour défendre le maintien de la 5^{ème} classe. Départ à 17h00 de l'école, en présence du Député Loïc KERVRAN et de la Vice-Présidente Bénédicte DE CHOULOT. L'ensemble du Conseil Municipal est invité à se joindre à la marche.

Zone de revitalisation rurale. Des informations semblent converger sur l'ensemble des communes de la CDC La Septaine (sauf Vornay) qui ne seraient plus en ZRR, ce qui a impact principalement pour l'installation d'entreprises et de médecins. Au niveau de la commune, sur la compensation de la Poste par rapport à notre APC.

Réunion de la Commission de contrôle des listes électorales aura lieu le jeudi 16 mai 2024 à 19h00.

L'EPIDE d'Osmoy a réalisé une marche avec ses jeunes. Nous avons prêté notre MILLE CLUB et les douches du « foot » pour qu'ils puissent camper à l'abri. Ils effectueront une mission d'intérêt public sur notre territoire.

Marché du 17 mars 2024. Nous avons eu la présence d'une quinzaine d'exposants, tous très heureux de l'organisation et de la présence des Fargeois. Le prochain marché aura lieu le Vendredi 14 juin 2024 de 15h à 20h00.

La Commission Animation travaille également sur les nouveaux règlements et tarifs de location des salles communales.

La Commission Bâtiment reçoit les devis pour la nouvelle gestion du chauffage des bâtiments ainsi qu'un devis concernant une serrure automatique pour les toilettes publiques.

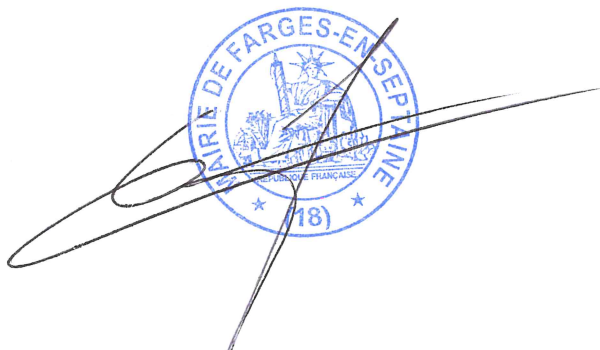
La Commission Espaces Verts est également en attente des devis pour les plantations printemps/été ainsi que des végétaux des parterres de la Mairie.

Syndicat de transport Scolaire. Sandrine COSSART, vice-présidente est intervenue dans un car de collégiens pour un rappel du règlement.

Fin de séance 23h45

Fait à Farges-en-Septaine, le 04 avril 2024.

Monsieur le Maire,
Alain JAUBERT

A large, stylized signature in black ink, written over a circular blue official stamp of the Mairie de Farges-en-Septaine. The stamp contains the text 'MAIRIE DE FARGES-EN-SEPTAINE' and the year '(18)'.

Madame la Secrétaire de séance
Liliane COQUIL

A large, stylized signature in blue ink, written over a circular blue official stamp of the Mairie de Farges-en-Septaine. The stamp contains the text 'MAIRIE DE FARGES-EN-SEPTAINE' and the year '(18)'.